

L'AFFERMISSEMENT DE L'AUTORITÉ ROYALE SOUS FRANÇOIS I^{er}

1 - Un lit de justice sous François I^{er} en 1527

Le roi était sur son trône au Parlement de Paris tenant son lit de justice. M. Claude Guillard, président du Parlement s'adresse au roi :

« Nous ne voulons discuter de votre puissance, ce serait une espèce de sacrilège et savons bien que vous êtes par-dessus les lois, et que les lois ne peuvent vous contraindre, mais nous entendons dire que vous ne devez pas faire ce que vous pouvez mais seulement ce qui est en raison bon et équitable, qui n'est autre chose que justice. »

Le roi était sur son trône tenant son conseil étroit, auquel étaient présents : le roi de Navarre, le duc de Vendôme, le comte de Saint-Paul ; Antoine Duprat, archevêque de Sens et chancelier, les sires de Montmorency, grand maître de France ; de Brézé, grand sénéchal de Normandie ; l'archevêque de Bourges ; messieurs F. Robertet, chambellan ; messires N. de Neuville et J. Robertet, secrétaires de ses finances.

Quand les membres du Parlement se sont trouvés devant le roi, il leur fit dire : « le roi vous défend que vous vous mêliez de quelque façon d'autre chose que la justice. Le roi défend au Parlement d'user de limitation, modification ou restriction sur ses ordonnances et édits. »

Après cette lecture, le roi s'est levé et s'est retiré accompagné des membres de son conseil.

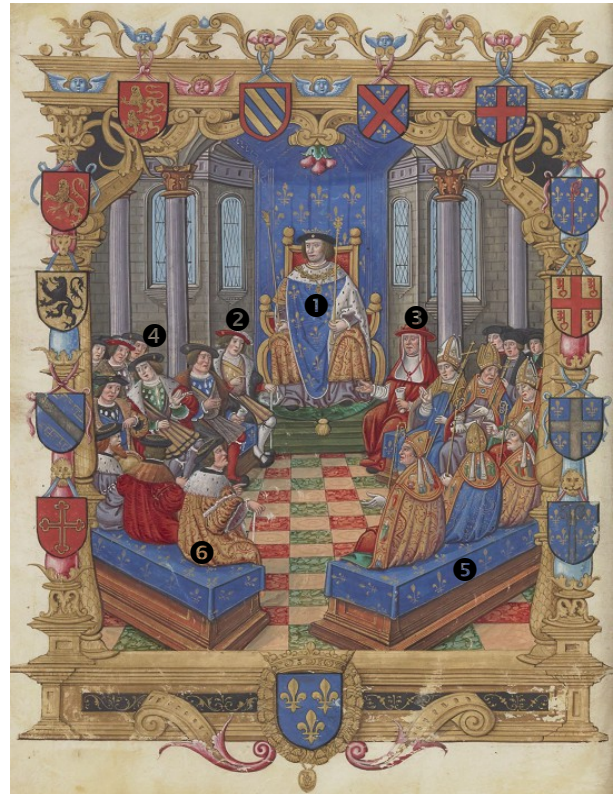
D'après le procès verbal du lit de justice tenu par le roi le 24 juillet 1527.



En 1515, plusieurs Grands du royaume comme le connétable Charles de Bourbon sont encore potentiellement en mesure de rivaliser avec François I^{er}.

2 - Le rattachement des terres du connétable de Bourbon au domaine royal en 1531

En 1521, Louise de Savoie, la mère de François I^{er} revendique les terres du connétable de Bourbon qui est obligé de s'enfuir en 1523. Dès-lors, il se place sous la protection de Charles Quint, le principal ennemi du roi de France. En 1527, le Parlement de Paris est chargé par François I^{er} de juger Charles de Bourbon pour trahison et crime de lèse-majesté. En 1531, ses terres sont finalement intégrées au domaine royal.



Registrum processus criminalis... contra et adversus Carolum de Borbonio..., 1527, BnF, département des Manuscrits

- ❶ François I^{er}
- ❷ Le Dauphin, François de France (†1536)
- ❸ Le chancelier et cardinal Antoine Duprat
- ❹ Représentants de la haute noblesse issus du Parlement
- ❺ Représentants du haut clergé issus du Parlement
- ❻ Président du Parlement

3 - Le rattachement de la Bretagne à la France le 7 août 1532

Les États de Bretagne, convoqués par François I^{er} à Vannes après le couronnement du dauphin comme duc de Bretagne à Rennes, adressent au monarque le 4 août 1532 une supplique pour « *unir et joindre par union perpétuelle iceluy pays et duché de Bretagne au royaume, le suppliant de garder et entretenir les droits, libertés et privilèges dudit pays et duché.* » Le 7 août 1532, l'union de la France et de la Bretagne est scellée.

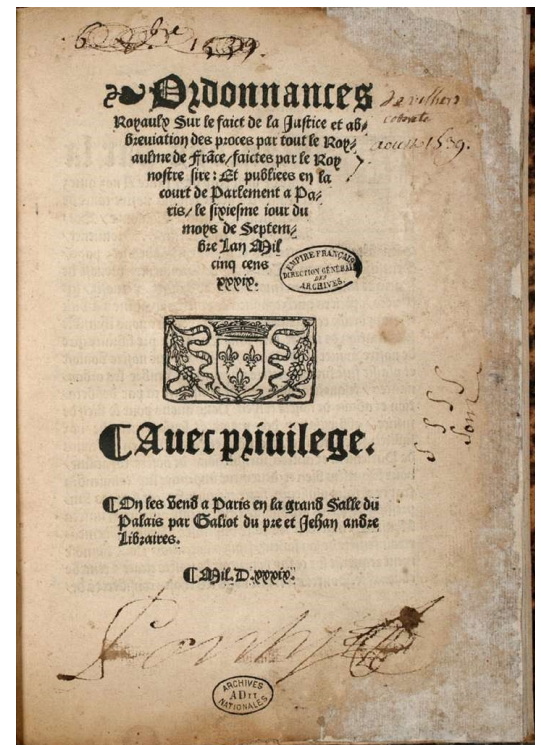
4 - L'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539)

Art. 50. Que des sépultures des personnes tenant bénéfices, sera fait registre en forme de preuve, par les chapitres, collèges, monastères et cures, qui fera foi, et pour la preuve du temps de la mort, duquel temps sera fait expressément mention dans ces registres [...].

Art. 51. Aussi sera fait registre, en forme de preuve, des baptêmes, qui contiendront le temps et l'heure de la nativité, et par l'extrait de ce registre, se pourra prouver le temps de majorité ou minorité [...]

Art. 110. Et afin qu'il n'y ait cause de douter sur l'intelligence [des] arrêts [de justice], nous voulons et ordonnons qu'ils soient faits et écrits si clairement, qu'il n'y ait ni puisse avoir aucune ambiguïté ou incertitude, ni lieu à demander interprétation.

Art. 111. Et parce que telles choses sont souvent advenues sur l'intelligence des mots latins contenus dans ces arrêts, nous voulons dorénavant que tous les arrêts, [...] registres, enquêtes, contrats, commissions, sentences, testaments, et autres quelconques actes et exploits de justice, ou qui en dépendent, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel français et non autrement.



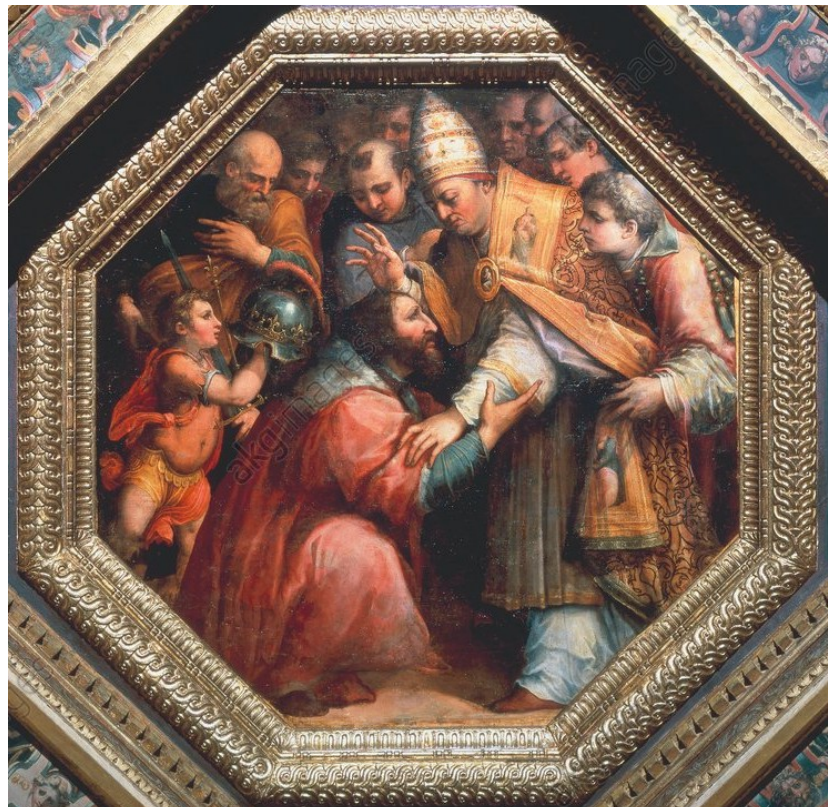
Première page de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts

5 - Une carrière ecclésiastique sous François I^{er}



François de Tournon est nommé archevêque d'Embrun par François I^{er} en 1517. En 1519, il devient abbé du monastère de la Chaise-Dieu. En 1526, il est intégré comme membre régulier du Conseil de François I^{er} pour lequel il va jouer un rôle diplomatique de premier plan. La même année, il reçoit l'archevêché de Bourges. En 1530, il est nommé cardinal-prêtre par le Pape Clément VII. En 1538, il échange l'archevêché d'Auch contre celui de Bourges. En 1551, sous le règne d'Henri II, il échange l'archevêché d'Auch contre celui de Lyon.

Une si belle carrière a été rendue possible par la signature du Concordat de Bologne en 1516 entre François I^{er} et le Pape Léon X. Le roi de France est désormais habilité à nommer tous les hauts responsables ecclésiastiques dans tout le royaume.



Le Pape Léon X et François I^{er} lors de la conclusion du Concordat de Bologne. Peinture de Giorgio Vasari et de son atelier, vers 1529, Palazzo Vecchio, appartements de Léon X, Florence